

Six mois ferme pour avoir violenti des gardiens

Justice | Les faits ont eu lieu, mercredi, à la maison d'arrêt. Le détenu disait être harcelé, notamment par l'un des surveillants.

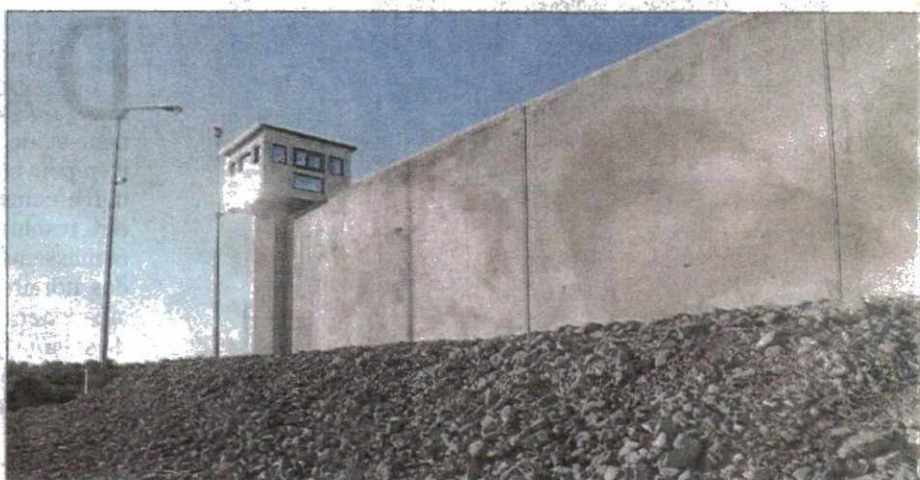
Nourriture souillée par des crachats... Courrier jamais remis, harcèlement... Et transfert dans une autre maison d'arrêt tardant à venir... Déjà àpre, la vie carcérale s'est muée en un enfer au quotidien, estime ce Belge âgé de 23 ans. Un garçon sans attache particulière dans le département mais écroué ici dans une affaire de tentative de meurtre (celle d'un autre jeune homme qui aurait serré d'un peu trop près sa petite amie). Et qui, mercredi dès potron-minet, s'en est violemment pris à deux gardiens et en a outragé un troisième dans sa cellule du quartier disciplinaire où il était placé, à sa demande, par « peur de certains surveillants », explique-t-il depuis le box de la correctionnelle. Et le jeune homme, singulier personnage au QI de surdoué, d'expliquer : « Étant donné que certains détenus se plaignaient que les gardiens utilisent leur talkie-walkie pour frapper, j'ai paniqué. » Désignant, ensuite, l'un des trois surveillants présents sur l'audience comme son harceleur.

« Que les détenus sachent à quoi ils s'exposent quand ils touchent un surveillant »

Le représentant du parquet

« Je ne vois pas pourquoi il vous en voudrait particulièrement. Et à chaque fois que l'on vous pose des questions, cela reste toujours très vague », relève la présidente Laporte.

Toujours au sujet de ce même gardien : « Je l'ai envoyé valdinguer mais ne lui



■ Le prévenu a été transféré de Villeneuve-lès-Maguelone à Perpignan.

Archives J.-M. M.

ai pas porté de coups ! », se défend le prévenu, soixante kilos.

« Vous n'avez pas à envoyer valdinguer un surveillant. Là, vous l'avez saisi, lui avez fait un balayage et il est tombé », rétorque la magistrate.

« Depuis quelque temps, il insultait les autres, faisait du tapage... C'est une personne très manipulatrice qui se sent persécutée. Là, ça a été un déchaînement de violence. D'entrée, j'ai pris un coup de tête. J'ai eu peur. C'était une furie », raconte à son tour le surveillant incriminé et blessé. « L'usage de la force, c'était pour me dégager », justifie-t-il.

« Il a une difficulté à trouver sa place », constate M^e Guillemain en partie civile.

« Il est dans une logique vindicative. Il faut lui dire que ces dérapages, cette violence, cela suffit ! », estime le représentant du parquet. Qui, avec six mois ferme requis, entend faire passer un messa-

ge : « Que les détenus sachent à quoi ils s'exposent quand ils touchent un surveillant. »

« Il n'a plus un seul courrier depuis des mois alors que sa mère et des amis lui ont écrit. La juge d'instruction s'en est inquiétée. Et hier, elle m'a appelée, outrée, en apprenant qu'il n'avait toujours pas été transféré. Tout cela ne serait pas arrivé si cette demande avait été respectée », rappelle M^e Pechevis en défense. Et l'avocate d'embrayer : « Il y a un corporatisme légitime mais qui ne permet pas de savoir ce qui s'est passé. Et le dossier n'est pas aussi clair que ce que Monsieur le procureur veut bien le dire. »

Mais son client a été condamné à la peine réclamée par le ministère public. Avec, pour le coup, un transfert immédiat vers la maison d'arrêt de Perpignan.

JEAN-FRANÇOIS CODOMIE

jjcodomie@midilibre.com